



Le CSE a pour mission d'assurer l'expression collective des agents permettant de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions relatives à la situation économique et financière de PE, l'organisation du travail et aux conditions de travail d'hygiène et de sécurité.

Présent.es SNU : H.Charnoubi, S.Sélaries, C.Gruot, V.Kerlouégan



ODJ CSE : Retour sur les rapports Radon, Information sur possible relogement de Dijon Sud, CSE dotation de fin d'année, consultations politique économique - politique sociale, question diverse
Présent.es Direction : M.Swieten, O.Ferru, C.Riffard, S.Mauffré



CSE, l'🤔 du SNU

CSE ordinaire du 26 octobre 2023



RISQUE NATUREL ET TECHNOLOGIQUE : DU RADON A AUTUN



Plus de 3 ans après les premières alertes du SNU dont une relance en mai 2022¹, le CSE a eu accès aux rapports concernant le Radon. Il s'avère que le site d'Autun est le seul en BFC à dépasser le taux de 300 Bq/m³. Et dire que l'ancienne direction de PE BFC nous assurait que les Etablissements Publics Administratifs n'étaient pas concernés par ce risque naturel qui rappelons-le est responsable de 3000 décès par an.

MTO est donc intervenu pour augmenter la ventilation de la zone concernée du site d'Autun et un nouveau prélèvement de contrôle sera réalisé début 2024.

REAMENAGEMENT DE DIJON SUD : LE RETOUR DU RETOUR DE L'ACCUEIL 3

La Direction nous informe d'un projet à long terme de relogement de Dijon Sud notamment du fait des difficultés de contact avec la copropriété. Elle confirme que le site (hors surface des salles de formation et de la MRS) est surdimensionné en termes de m². Les salles de formation à terme seront rapatriées à la DR de Dijon.

Le SNU en a profité pour alerter sur le projet de modification de l'accueil au titre d'ADD (photos du mobilier à l'appui) qui risque d'entrer en conflit avec le plan sûreté.

La direction a pris en compte cette alerte et une réunion de concertation a été organisée dans la foulée. Au vu des contraintes techniques et immobilières sans compter les normes incendie et accueil PMR (Personnes à Mobilité réduite) obligatoires, il n'est financièrement pas possible à l'heure actuelle d'envisager une autre solution que celle proposée.

Cependant, dans le cadre du plan sûreté, toute la zone d'accueil devra être repensée prochainement puisqu'il ne peut plus y avoir de bureaux de réception en sortie directe sur l'AZLA.



Affaire à suivre.



PRERETRAITE ET COTISATION A TEMPS PLEIN

Un agent de Pôle emploi en préretraite, a la possibilité de cotiser sur une base de temps plein à la condition qu'il ait été à la création de Pôle emploi soit agent de l'ANPE soit agent des ASSEDIC. Cela n'est pas possible pour les collègues recrutés sous contrat Pôle emploi.

¹ <https://www.snubfc.fr/2022/06/02/en-direct-du-cse-n24/>



Vous souhaitez plus d'informations ? N'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les coordonnées de vos élus SNU-BFC sont [ici](#)





DOTATION FIN D'ANNEE, ON VOUS DIT TOUT

Aujourd'hui, vous recevez des communications syndicales suite au CSE du 26/10, vous informant que le CSE a voté à l'unanimité une augmentation de la prestation de fin d'année en **chèques cadeau et culture (respectivement 183 € et 50 €) et 100 € pour les VSC.**

Le **SNU** a voté **POUR**, notamment puisque sa proposition d'augmenter la dotation des VSC a été prise en compte. Le SNU souligne qu'il avait déjà proposé une prestation fin d'année plus importante dans son projet de gestion des

ASC en fin d'année dernière, et graduelle selon un Quotient fiscal de référence*.

***Quotient fiscal de référence :**
Revenu fiscal de référence du foyer/nombre de parts

Mais le projet SNU n'a pas été retenu...

Voilà ce qu'il portait

5 tranches dans notre projet (A → E) selon le quotient fiscal de référence.

Tranches	Quotient Fiscal de Référence
A	0-999 €
B	10 000 – 17 999 €
C	18 000-25 999 €
D	26 000-33 999 €
E	> 34 000 €

- ✓ De manière systématique, **les stagiaires et volontaires en service civique sont dans la TRANCHE A.**
- ✓ Si l'agent ne souhaite pas fournir son ou ses avis d'imposition, il sera automatiquement dans la **TRANCHE E.**
- ✓ Attribution de 1,5 parts pour les célibataires pour qu'ils ne soient pas pénalisés.

Ce qui donnait pour la prestation fin d'année 2023 :

Ces montants étaient hors reliquat de budget constatés en cette fin d'année et hors augmentation plafond de l'Urssaf en 2023.

Et nous avons donc ainsi déjà prévu une dotation plus importante (160€) pour les VSC notamment.

Prestation fin d'année	
Tranches	Montant attribué (en euros)
TRANCHE A dont VSC	160
TRANCHE B	140
TRANCHE C	120
TRANCHE D	100
TRANCHE E	80

Comme quoi la redistribution proportionnelle selon un quotient fiscal de référence permet une gestion maîtrisée des ASC et favorable à une grande majorité d'agents.

Le SNU défend et défendra le fait de considérer tout salarié participant à l'activité de Pôle emploi comme bénéficiaire des ASC et réaffirme ainsi la nécessité pour le CSE de jouer un **rôle social fort par le biais d'une redistribution proportionnelle.**

CONSULTATIONS

POLITIQUE ECONOMIQUE ET FINANCIERE, POLITIQUE SOCIALE, EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SNU vote CONTRE et vous explique pourquoi



- ✓ Déclaration des élu.es SNU BFC sur la Politique économique¹
- ✓ Déclaration des élu.es SNU BFC sur la Politique sociale²

¹<https://snubfc.fr/Documents/L'oeil%20du%20SNU/D%C3%A9claration%20des%20%C3%A9lus%20SNU%20au%20CSE%20PE%20BFC%20sur%20la%20politique%20%C3%A9conomique.pdf>

²<https://snubfc.fr/Documents/L'oeil%20du%20SNU/D%C3%A9claration%20SNU%20sur%20la%20politique%20sociale%202022.pdf>

